

Présentation de l'Onema et de son centre de formation

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) est un établissement public national qui relève du service public de l'environnement. Placé sous la tutelle du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, il est un acteur essentiel de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'eau et les milieux aquatiques.

L'Onema participe à l'élaboration et à la diffusion des savoirs et à la formation des personnels chargés de gérer l'eau et les milieux aquatiques. Pour contribuer à la réalisation de ces missions, l'Onema dispose d'un Centre de Formation sur l'eau et les milieux aquatiques situé à Fouencamps, dans la Somme, sur le domaine du Paraclet.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 confère à l'Onema une mission en matière de formation. A ce titre, l'établissement contribue à la formation initiale des agents des corps de fonctionnaires ayant vocation à être affectés dans les structures du service public de l'environnement d'une part, et est un des opérateurs de l'offre de formation continue professionnelle dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, d'autre part. Les activités de formation dispensées par l'Onema sont adossées à ses travaux scientifiques et techniques afin de mettre à disposition des connaissances actualisées.



L'Onema accueille une partie de la formation initiale des techniciens et agents techniques de l'environnement en tronc commun, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE), et assure le volet spécifique à l'eau et aux milieux aquatiques.

L'établissement est appelé à participer à l'offre de formation continue à destination de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, personnels de l'Onema et du service public de l'environnement, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des structures associatives de pêche. Il s'implique en priorité sur les thématiques sur lesquelles il dispose d'une compétence reconnue et qui sont peu traitées par d'autres structures de formation (hydrobiologie opérationnelle, surveillance des milieux, évaluation des impacts, restauration des milieux...). Il privilégie une pédagogie pratique à finalité opérationnelle complémentaire sur certains thèmes de celle proposée par des établissements d'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, l'activité du Centre de Formation sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de l'Onema, situé au Paraclet (près d'Amiens, dans la Somme), se développe, en partenariat avec d'autres institutions de formation du domaine de l'environnement (IFORE, ONCFS, ATEN...) ou plus spécialisées dans le domaine de l'eau comme l'OIEau et certains établissements d'enseignement supérieur. Si historiquement, le Centre du Paraclet avait essentiellement pour vocation de former les gardes-pêche, ses missions évoluent considérablement depuis quelques années. L'offre de formation évolue maintenant peu à peu d'un contenu centré sur le poisson à une approche globale du fonctionnement des hydrosystèmes.



D'une superficie de 28 hectares, constitué en grande partie d'anciennes tourbières, le domaine du Paraclet, traversé par une rivière de première catégorie, la Noye, constitue un endroit privilégié pour élaborer et développer des actions de formations théoriques et pratiques sur la connaissance et la protection des écosystèmes aquatiques.

Un important programme de travaux a permis de doter le Centre de Formation d'installations modernes et fonctionnelles : amphithéâtre et salle de cours câblés et équipés de moyens vidéo, salle de travaux pratiques, salle adaptée à l'enseignement informatique, bibliothèque, restaurant, hébergement en chambres individuelles ou doubles. L'entretien et la valorisation du domaine à des fins pédagogiques permet la mise en œuvre d'enseignements pratiques spécifiques en hydrobiologie et en botanique.